

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

AMENDEMENT

N ° AS561

présenté par

M. Ramadier, M. Perrut, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Brun, M. Marleix, M. Grelier,
Mme Anthoine, M. Reda, Mme Corneloup, Mme Trastour-Isnart, M. Le Fur et M. Boucard

ARTICLE 35

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.